

Trespoux-Rassiels N°14

Le Mag de votre commune



Trespoux-Rassiels



LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous

Cet édito de milieu d'année n'est pas systématique. Il nous est paru nécessaire cette année parce qu'un sujet particulier se doit d'être porté à votre connaissance et le format d'une réunion publique évoqué par le conseil n'a pas été retenu car elles sont souvent très peu fréquentées.

Le sujet central de cette édition sera le projet porté par un opérateur de téléphonie d'implanter deux antennes sur notre commune. Où ? Comment ? Pourquoi ? ce sera l'objet d'un article spécifique mais aussi d'un commentaire sur le site internet de la commune chaque fois qu'un élément nouveau devra être porté à votre connaissance.



Approbation du PLUI, Budget 2024 Voie verte Recensement Covoiturage constitueront le sommaire avec en toile de fond les difficultés budgétaires dont il faut bien comprendre qu'on en est qu'au tout début puisque l'Etat va demander aux collectivités de résorber le dérapage de son déficit.

Cette année les bases fiscales vont subir une nouvelle hausse décidée par l'Etat que vous constaterez sur votre feuille d'impôt et vont aussi augmenter deux autres taxes. Un article sur ce sujet et la position de la commune vous devrait vous éclaircir.

Malgré ce contexte tendu nous allons quand même réaliser les travaux prévus. Les travaux d'extension de la MAM sont terminés et ceux du Pumptrack vont démarrer. D'autres chantiers vont s'ouvrir au bourg de Trespoux dans le but d'améliorer les espaces et l'été sera jalonné par des animations et des marchés gourmands.

Je vous souhaite un beau printemps et un bel été.

Pascal Lavour Maire de Trespoux-Rassiels

SOMMAIRE

- Voie vert pages 2-3-4
- Finances - PLUI pages 5-6
- Projet d'implantation antenne téléphonie pages 7-8
- Covoiturage - Enquête publique côte du Cluzel pages 9-10
- Divers commune page 11



Mairie de Trespoux-Rassiels

3200 Route des Vignes 46090 Trespoux-Rassiels

mairie.trespoux@wanadoo.fr

www.trespoux-rassiels.fr

Tel: 05 65 22 27 98

Horaires d'ouverture au public:

Lundi Mardi Jeudi Vendredi: 13h30-18h00

Mercredi: 09h00-12h00 et 13h30-17h00

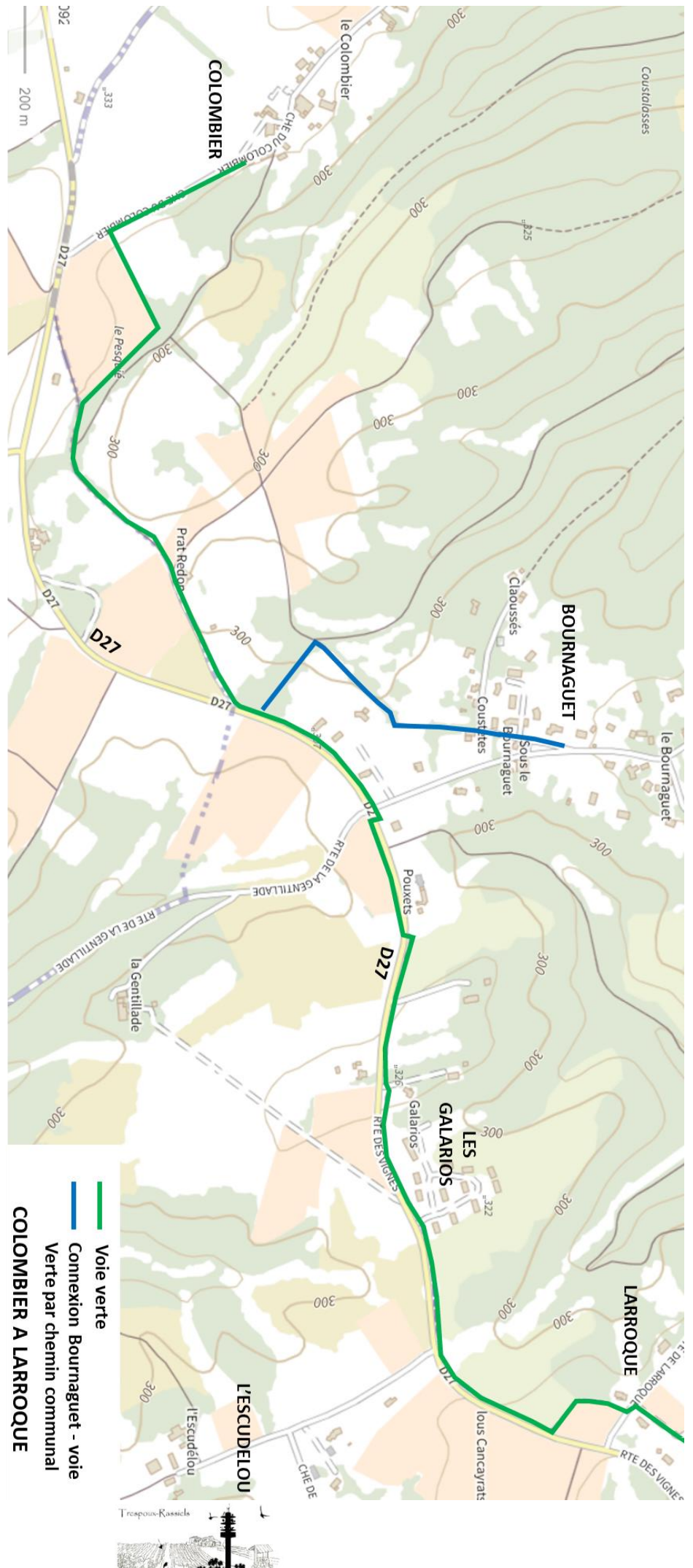
Ecole de Trespoux-Rassiels

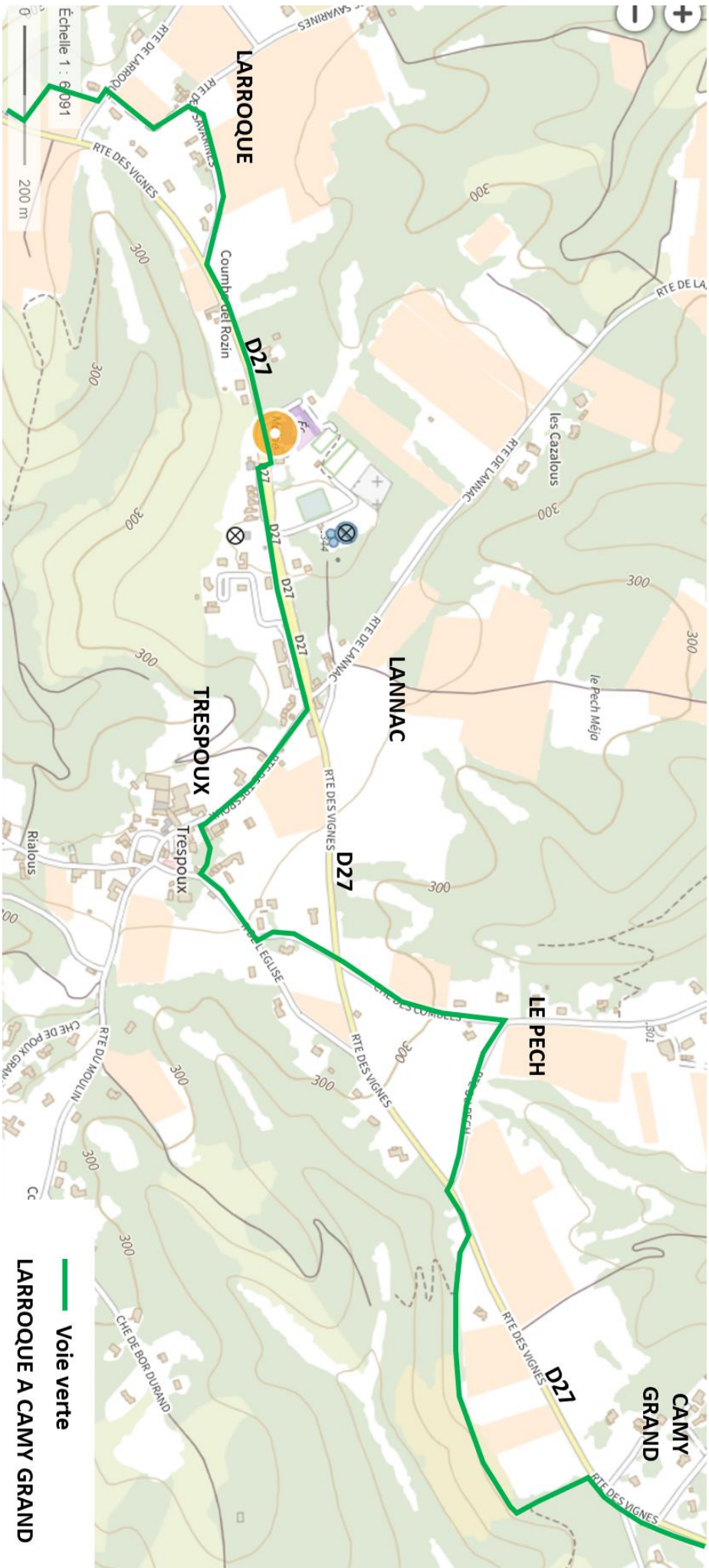
Maternelle et élémentaire Tel: 05 65 22 66 78

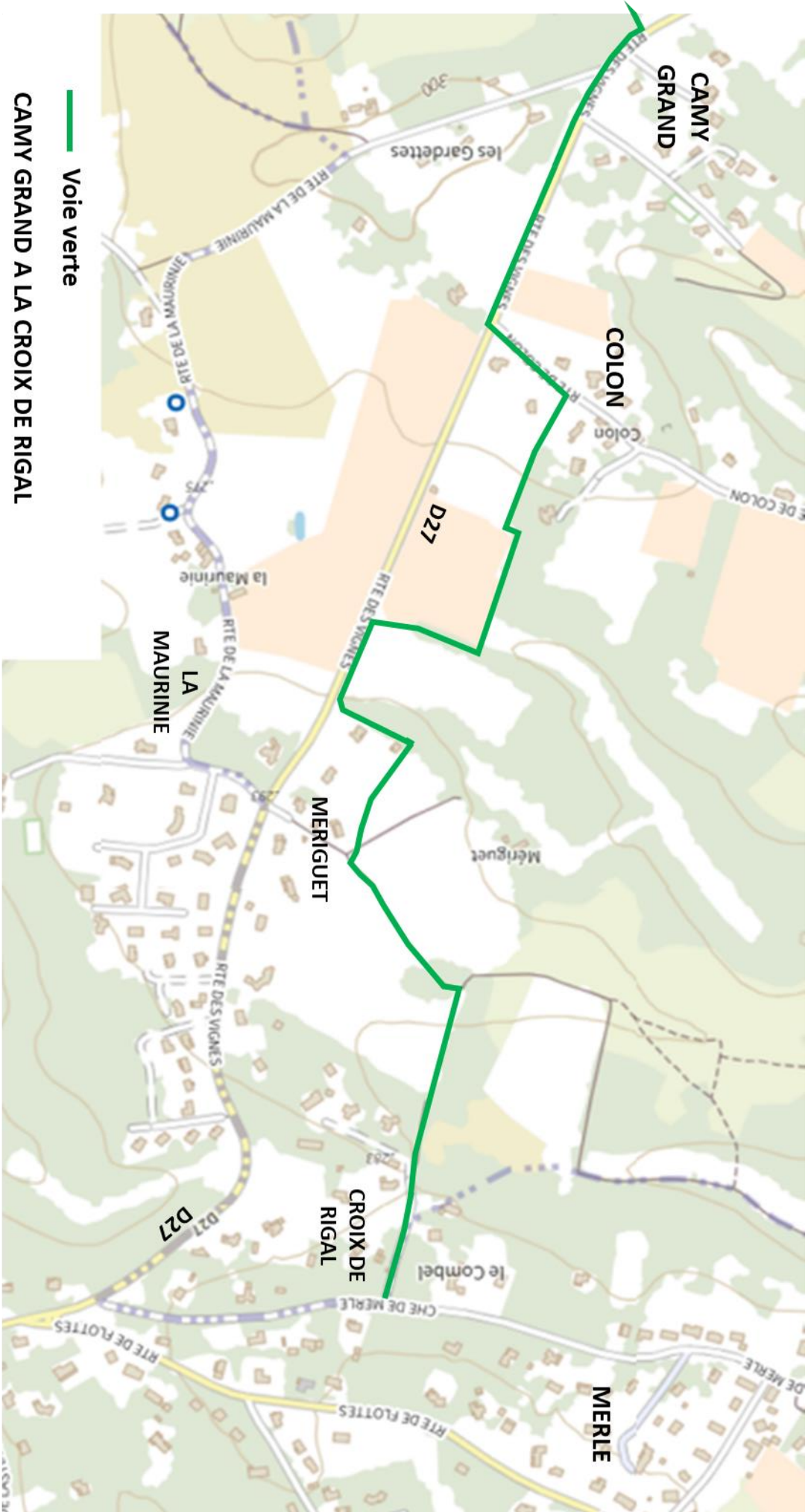


Voie verte

Les dernières étapes concernant la maîtrise foncière sont en cours. D'ici cette fin d'année la commune ce sera fait. Les études concernant sa réalisation sont en cours ainsi que les demandes de subventions (Etat Région Département et Communauté d'agglomération) Les réponses ne nous sont pas parvenues donc rien ne présage encore de son délai de réalisation. Son tracé a quelque peu évolué et le projet le plus affiné et le plus probable est annexé à cet article. La principale modification sera la variante de connexion du Bournaguet à cette voie verte et la modification d'un chemin rural comme expliqué sur le plan. C'est un beau projet et la Mairie souhaite remercier l'ensemble des propriétaires qui ont permis la réalisation de ce projet en consentant une cession des surfaces nécessaires.







— Voie verte

CAMY GRAND A LA CROIX DE RIGAL

La commune élabore chaque année **un budget principal** et 3 budgets annexes qui sont :

- **Le budget du lotissement des Vitarelles** (sous la tour)
- **Le budget du lotissement du Bois de Chênes** (à gauche de la Mairie)
- **Le budget du multiservices.**

Le budget du lotissement des Vitarelles est élaboré pour la dernière fois. En effet l'ensemble des terrains sont vendus et la seule opération de 2024 sera le reversement du solde positif de 10131.11 euros au budget principal de la commune et de 671 euros en cours d'année venant compenser un trop perçu de TVA par l'Etat. Démarré en 2008 ce lotissement donc mis 15 ans à se vendre et aura nécessité plusieurs révisions des prix à la baisse puisque le prix de départ avait fixé les prix des terrains à 45 euros le m² et les derniers se sont vendus 22 euros. Cela reste une bonne opération positive donc sur le plan financier et qui aura permis d'accueillir 12 familles.

Le budget du lotissement Bois de Chênes ne présente pas d'intérêt particuliers c'est surtout des écritures de stock. Il perdurera un an ou deux de plus car une parcelle où a été créée la station d'épuration doit être vendue au syndicat du Quercy Blanc et quelques travaux annexes doivent être pris en charge par la commune pour finaliser des reprises de voirie après les travaux sur les réseaux. Pour rappel un ensemble de 12 appartements répartis sur deux grandes maisons sont occupés en grand majorité et à l'arrière 5 terrains seront disponibles d'ici quelques mois.

Ce budget ne vient pas impacter le budget principal de la commune.

Le budget du multiservices traduit pleinement l'intérêt que porte la commune à cet équipement. En 2023 le changement de gérant a rendu beaucoup plus attractif ce lieu. La volonté de ce jeune couple de redémarrer la restauration a nécessité plusieurs modifications et améliorations. Ce budget ne s'équilibre donc pas car il a été consenti une réduction des loyers sur un an. Une porte nouvelle a été créée. Une isolation nécessaire de la salle de restaurant a été posée ainsi que de nouveaux éclairages. Ces dépenses ont impacté les résultats de 2023 et par conséquent le budget 2024 qui intégrera en plus la rénovation des 2 terrasses. Pour équilibrer ce budget le Budget principal doit donc abonder les recettes de ce budget de 19000 euros. Ce soutien financier sera encore nécessaire durant 2 ou 3 exercices jusqu'à la fin du remboursement de l'emprunt à minima.

Le budget principal de la commune est extrêmement contraint

Concernant les recettes de fonctionnement

- Les dotations d'Etat : Elles stagnent. Les évolutions attendues du fait de l'augmentation de la population tardent beaucoup à venir. La DGF versée à la commune cette année est encore basée sur la population de 2021.
- Les impôts directs : Ils sont calculés en multipliant la base (valeur locative) par le taux. La base résulte de l'évolution de l'assiette (Constructions nouvelles) et revalorisation de celle-ci par l'Etat. En 2024 plusieurs constructions seront intégrées aux bases et l'Etat annonce une augmentation de celles-ci de 3.9 %. Les taux de 2023 seront maintenus à l'identique que ce soit pour le foncier bâti, le foncier non bâti et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. **(Voir commentaire en fin d'article*)**
- Les recettes autres c'est-à-dire les ventes de concessions les locations de salle les loyers (appartements locaux professionnels) les repas cantine facturés et les produits spécifiques : il n'y a pas d'évolution notable

Concernant les dépenses de fonctionnement

- Le chapitre 11 avec les dépenses générales : ce chapitre est marqué par une évolution exponentielle de plusieurs comptes. Les énergies en tête mais aussi les matériaux les produits d'entretien les assurances les maintenances : Malgré cela il est nécessaire de se fixer des objectifs d'économie pour maintenir ou réduire ce chapitre de dépenses. Cela sera compliqué. **Un travail de recherche de pistes d'économie devra être rapidement produit et sera proposé au conseil.**
- Le chapitre 12 concerne les frais de personnels. Ils sont très élevés compte tenu des taux d'encadrement exigés pour les activités éducatives en temps scolaires et la mise en place des accueils de loisirs sur les vacances scolaires. En compensation environ 65000 euros en provenance de la Caf des autres communes ou du grand cahors viennent atténuer le cout réel de ces dépenses.
- Les autres chapitres concernant les indemnités les impôts payés par la commune, les reversements à la communauté d'agglomération ne varient pas

Au final le budget de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 811676 euros après transfert de 111 327 euros à la section d'investissement.

Concernant l'investissement, l'année 2024 verra la construction de la Pumptrack l'achat d'un équipement scientifique et informatique à l'école permettent la création d'un fab-lab et les travaux d'extension de la MAM un achat de véhicule et d'outillage ainsi qu'une reprise de voirie qui sont aussi prévus pour un total de 225000 euros.

Ces dépenses sont quant à elles financées à 80% par des subventions. Des dépenses ayant déjà été réalisées en 2023 par rapport à ces investissements il reste environ la somme de 21000 euros à financer sur les fonds de la commune après perception des subventions. En attente de celles-ci un prêt relais permettra de payer les entreprises et ce prêt sera ensuite remboursé. Le déficit d'investissement de ce début d'exercice résultant des exercices antérieurs ou la commune n'a pas réalisé les emprunts dans le but de ne pas augmenter son endettement se réduira à 111327 euros en fin d'exercice.

L'endettement de la commune reste très élevé et impacte la capacité d'autofinancement. Des recherches de solutions seront évoquées et débattues en cours d'exercice. Le projet de voie verte dont les acquisitions foncières vont être actées ne pourra voir le jour que si nous obtenons un cofinancement de 80 %. En effet dans ce cas là uniquement les dépenses concernant les acquisitions les frais notariés les relevés topographiques et les bornages viendront en déduction du reste à charge de la commune et rendra possible cette réalisation en la répartissant à minima sur 2 exercices.

**Concernant le vote des taux le Maire de la commune a proposé une augmentation du taux de taxe foncière de 1.2 % soit de la faire passer de 48.80 à 50 %. Cela aurait apporté une recette supplémentaire d'environ 7350 euros pour 2024. Bien que majoritairement les conseillers se soient positionnés favorablement à cette proposition plusieurs ont été émis des réserves quant au fait que cela rajoutait des charges supplémentaires aux ménages déjà impactés par les diverses augmentations subies quotidiennement. Un tiers d'entre eux ont annoncé qu'ils voteraient contre. Après réflexion, le besoin d'une cohésion étant nécessaire pour ce type de décision et celle-ci n'étant pas constatée j'ai proposé un budget où les taux sont maintenus au niveau de 2023. Il est à noter que si la commune n'augmente pas ses taux, votre feuille d'impôt présentera deux hausses au bénéfice du grand cahors la taxe sur les ordures ménagères et la gemapi.*

Urbanisme : Nouveau PLUI

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dont l'élaboration avait commencé en 2016 est devenu exécutoire depuis le 22 mars 2024. Ce document régit les droits à construire sur notre commune. Il est consultable sur le site internet du Grand Cahors dans la rubrique « mon quotidien ».

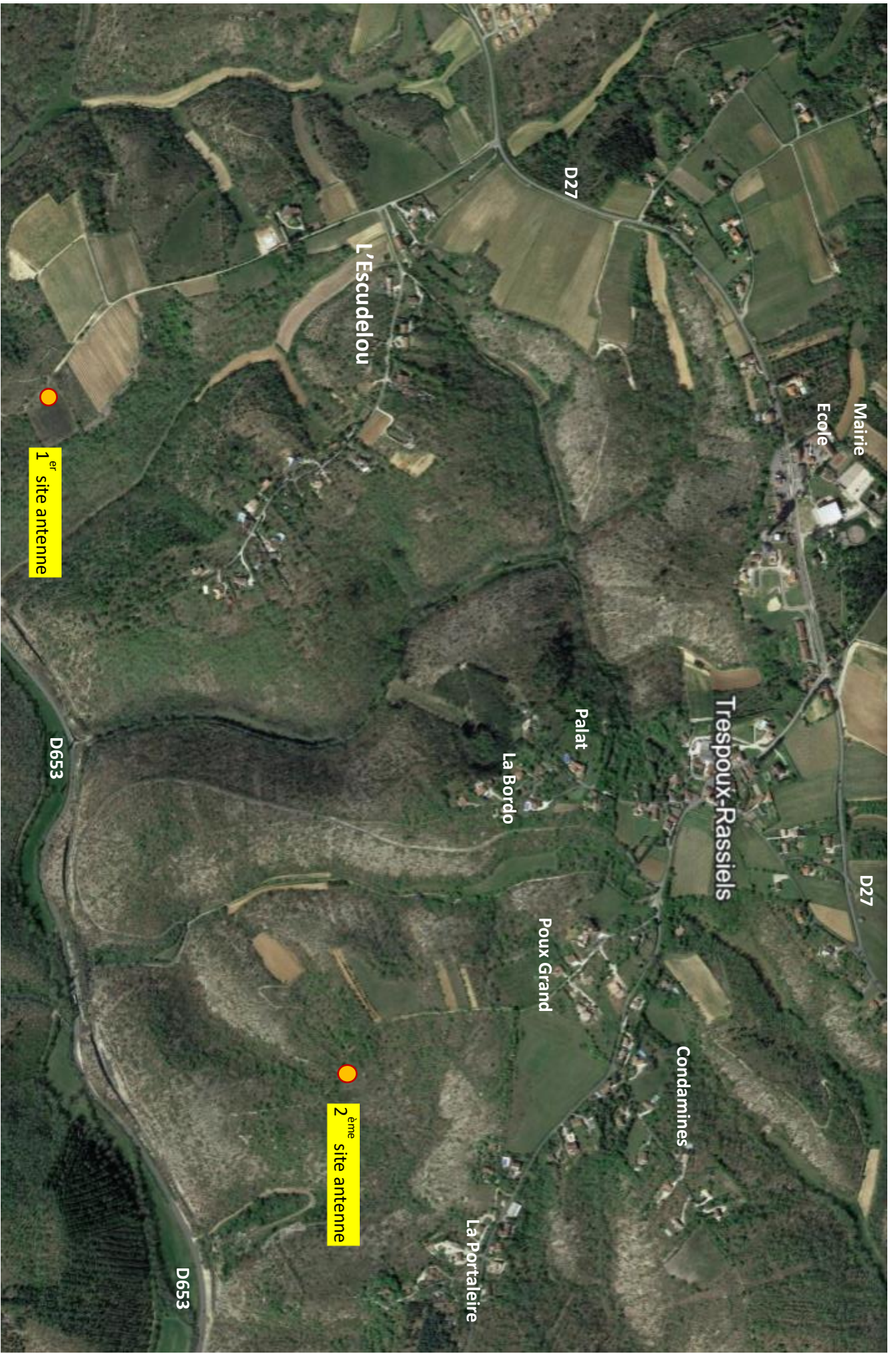


Projet d'implantation d'antennes de téléphonie mobile

L'opérateur de téléphonie TDF pour le compte de SFR dans l'instant a réalisé des études pour implanter deux antennes de téléphonie sur la commune. La raison invoquée est la nécessité fixée par l'Etat de couvrir l'ensemble des réseaux routiers fortement fréquentés. Elles ont été implantées sur deux sites permettant de couvrir la zone blanche du corridor du Cluzel sur la départementale 653. Les parcelles sont situées dans des propriétés privées et l'accord des propriétaires a été obtenu, les ventes sont en cours ou déjà réalisées. Ces équipements se rajoutent aux équipements déjà présents sur la tour de communication et aux émetteurs présents sur le château d'eau à savoir la radio locale Antenne d'Oc et l'antenne de la gendarmerie mais qui n'est plus utilisée aujourd'hui. La carte annexée indique les deux lieux concernés. Leur implantation permettrait aussi à l'ensemble des opérateurs (Free Orange SFR Bouygues) de positionner leur émetteur sur cet équipement et couvrir une grande partie du territoire de la commune où ils ne sont pas du tout ou pas correctement présents. Les études réalisées et le projet en lui-même correspond bien entendu aux exigences fixées par l'ANFR (agence nationale des fréquences radio) pour les aspects techniques et niveaux d'émission et de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques des postes et de la distribution de la presse) pour ce qui concerne leur situation sur le terrain. Reste leur implantation en zone naturelle qui pose question à certains habitants de la commune. L'impact paysagé est certain. La hauteur annoncée de 30 m y participe bien entendu. Concernant la Mairie, les premiers éléments datent de l'été dernier mais rien ne laissait présager un avancement aussi rapide du dossier. Aujourd'hui une déclaration préalable a été déposée pour les deux équipements. Des pièces complémentaires ont été demandées et obtenues pour le premier projet et un délai maximum d'un mois à partir du 27 mars devra être respecté par la commune pour celle de Bois grand et pour le second site la réponse de la commune devra être envoyée avant le 7 avril pour faire connaître sa décision sous peine de se voir appliqué un accord tacite. Il va sans dire qu'un refus devrait absolument être motivé par des raisons valables (accès dangerosité proximité d'un patrimoine protégé ...) Tout est exploré dans l'instant et vous serez tenus informés régulièrement. Des démarches ont été entamées auprès de la préfecture du Lot pour évoquer la nécessité du projet et des échanges avec TDF seront tentés pour essayer de trouver des lieux moins impactant mais cela pourrait déplacer les soucis sans vraiment les résoudre. Un dernier point qui sera évoquée avec la Préfecture est la pertinence du calendrier qui consisterait à construire ces antennes alors que la route Départementale 653 va enfin bénéficier d'un important programme de travaux en 2025 dans le but d'effacer les virages du Cluzel très accidentogènes raison invoquée dans la demande d'autorisation d'urbanisme pour l'implantation de ces équipements. Le conseil municipal a plusieurs fois évoqué le sujet mais il lui serait compliqué de s'opposer à un projet visant à participer à la sécurisation d'une route départementale et aussi à participer à une meilleure couverture de son territoire par les opérateurs de téléphonie. Les accès ainsi que les avis du SDIS pourraient après vérification être quand même évoqués pour argumenter un refus. Vous serez tenus informés

Vos questionnements par mail de préférence sur l'adresse (mairie.trespoux@wanadoo.fr) seront pris en compte. Une réponse vous sera apportée systématiquement. L'avancement de ce dossier fera l'objet d'un suivi sur le site internet de la commune www.trespoux-rassiels.fr avec rappel dans Panneau Pocket.





Covoiturage

Afin de s'inscrire dans une démarche de réduction de consommation d'énergies, de diminution des charges et surtout dans un projet citoyen, les élus cherchent depuis 2 ans à mettre en place un système de covoiturage, une sorte d'auto-stop organisé et sécurisé pour les habitants.

Une première rencontre a eu lieu avec les élus du grand Cahors pour présenter le projet qui a intéressé.

Comme dans l'instant aucune action n'a pu être réalisée à l'échelle communautaire, nous aimerions mettre en place le covoiturage localement, à savoir identifier des lieux sur la départementale où des arrêts seraient possibles pour partager le trajet jusqu'à Cahors et son retour.

Nous sommes en train de vérifier les modalités pour organiser la remontée. Il s'agirait notamment d'identifier des points de ramassage sur la commune de Cahors pour un retour par véhicule partagé ou par sollicitation des transports existants.

Nous sommes également en train de regarder les différentes applications utilisées par d'autres communes ayant mis en place une incitation au covoiturage. C'est un projet qui tient à cœur et qui s'inscrit dans une démarche réellement citoyenne qui possiblement se réalisera cette année.

Enquête publique projet d'aménagement de la côte du Cluzel

La rectification de la côte depuis le carrefour RD 653 route de Trespoux-Rassiels, jusqu'au carrefour route de la Pélissière, s'inscrit dans le programme d'amélioration, des conditions de circulation et de sécurité de l'itinéraire RD 653–RD 656, liaison, Cahors Lot-et-Garonne.

Le tracé d'environ 3400 m, est soumis à trois enquêtes publiques conjointes :

- Une enquête publique relative à l'autorisation environnementale
- Une enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique
- Une enquête publique relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes, de Labastide-Marnhac, Trespoux-Rassiels et de Villesèque.

Dès le positionnement de la préfecture sur l'autorisation et la reconnaissance de l'utilité publique de ses travaux, ces derniers devraient débuter à l'automne 2025. Ils entraîneront, la fermeture de la départementale de la RD653. La circulation devrait être déviée sur l'axe, Luzech Sauzet pour les poids-lourds via la vallée du Lot.

Pour les locaux et usagers du plateau, le Département ne peut pas encore apporter de précisions sur la déviation qui impacterait la circulation à Trespoux-Rassiels, rien n'est encore arrêté.

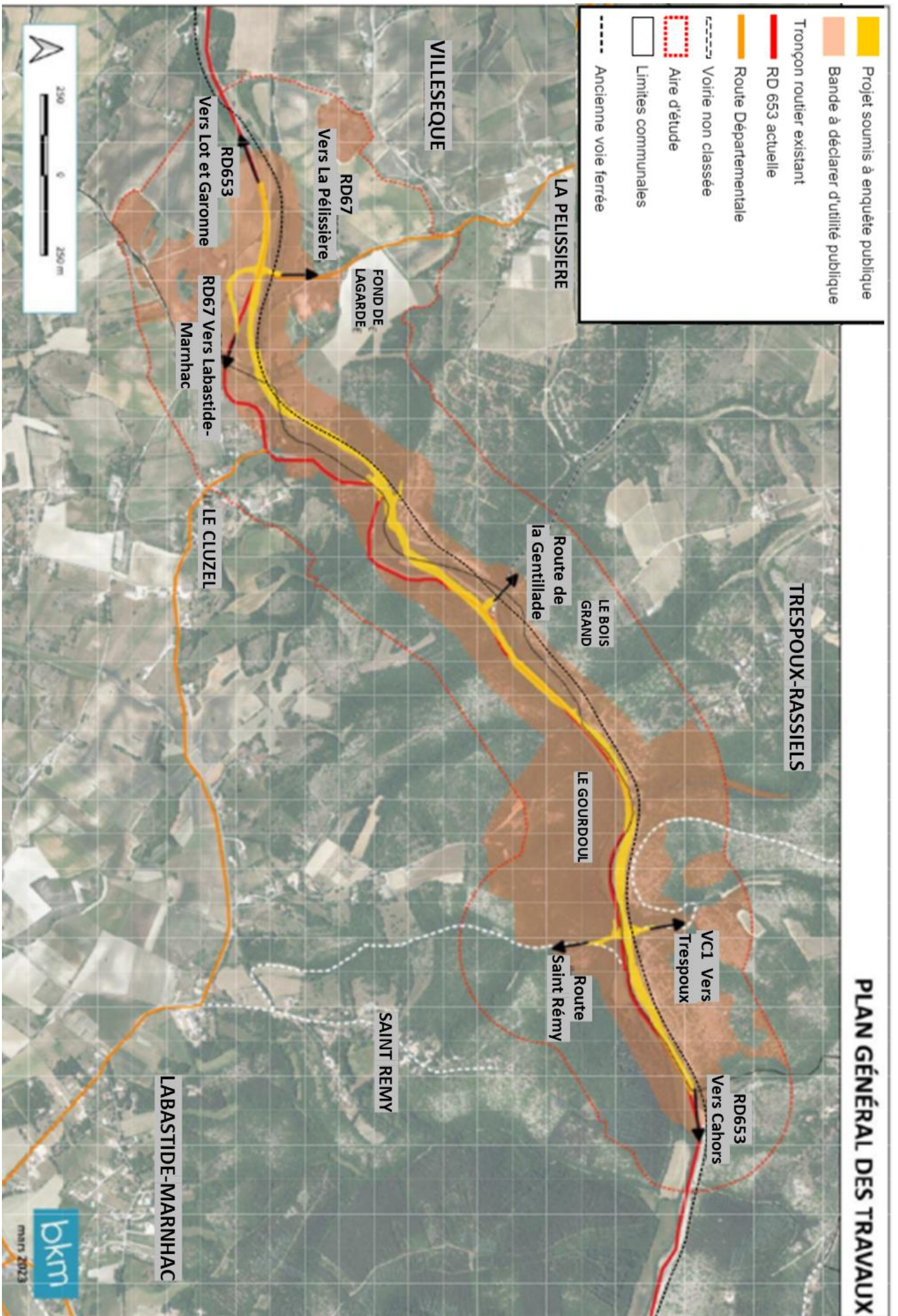
Le Département reviendra vers les communes concernées, une fois la réflexion de la mise en place de la déviation retenue, mais ceci ne devrait pas être connu avant un an et demi. Le Département devrait s'inspirer de la mise en place de la dernière déviation, lors des travaux de la première phase de la RD. 653.

Pour l'instant ce que l'on peut dire, c'est que la première étape de rectification de la côte du Cluzel est bien engagée. Les premiers travaux de cette rectification de la côte, devraient en premier lieu, être liés au déboisement, aux clôtures des parcelles etc.

La phase de réalisation de l'œuvre en elle-même, ne débuteront qu'ensuite.

Ci-contre, une vue du futur tracé.





Recensement 2024

La campagne de recensement s'est déroulée en ce début d'année 2024.

Mme Isabelle COMBARIEU et M. Cédric COELHO ont assuré leur mission avec sérieux et efficacité dans les délais impartis. Seuls quelques habitants ont refusé d'être recensés.

Au total 434 foyers ont été recensés et ont abouti à 861 habitants sur la commune. Le précédent relevait 843 habitants. 25 maisons sont inoccupées.

Le chiffre final sera connu aux alentours du mois de juillet lorsque les étudiants et les résidences secondaires auront été identifiés correctement.

Nous rappelons que ce recensement permet de définir les dotations de la commune donc c'est un indicateur très important. Nous vous remercions d'avoir participé

Le multiservices Õ Mar'cause

Christophe Marcos comme il s'y était engagé a réouvert la restauration au multiservices en février. C'est entre 20 et 30 personnes qui viennent déjeuner du lundi au vendredi pour le repas de midi et profiter de menu complet ou en partie.

Le service est toujours très accueillant, les plats copieux, bien présentés et gourmets. Ceux qui y sont venus y reviennent ! C'est donc tout naturellement que ce multiservices reprend bien sa place au cœur du village et permet à la population de se rencontrer, de prendre un café, de venir chercher quelques courses et les besoins quotidiens. La réouverture du dimanche matin est très appréciée par de nombreuses personnes.

La municipalité a accompagné la reprise du Multi avec quelques travaux d'amélioration afin de permettre une appropriation du lieu par Christophe et Mylene à ce jour, tout le monde est très satisfait. Nous vous invitons donc à continuer à faire à faire vivre ce lieu si important. Pour preuve nous constatons dans de nombreux villages ce type de service reprendre une place essentielle.

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 7H30 à 14H et de 17H à 19H le dimanche de 9H à 13H Téléphone 05 81 42 98 55

Le Petit Roc



3 RANDOS PEDESTRES
* 5 km / * 10 km \rightleftarrows Familiales, possibles en VTT
* 12 km

2 RANDOS VTT
* 22 km – 550m D+
* 28 km – 700m D+

Départ libre entre 9h30 et 10h30
Tarif unique 5€ (gratuit – de 6 ans)
1 ravito sur chaque parcours (sauf 5km) + 1 ravito à l'arrivée

Inscriptions sur place – infos au 06.74.86.17.08

Pique-nique tiré du sac à l'arrivée

Directeur de la publication Pascal Lavour

Rédacteurs : Christelle Mazeyrie, Valérie Ricard, Karine Delord Bonnetat, Pascal Lavour

Conception mise en page : Morgan Baboulene

Avril 2024

Imprimé par nos soins NPJSLVP

